

Colloque à l'Unesco sur le thème :

**« *Regards croisés sur la mise en œuvre
de la Convention pour la protection
et la promotion de la diversité des
expressions culturelles* »**

**Intervention de
Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie**

Paris, le 2 mai 2007

Au moment d'ouvrir ce séminaire, mes premiers mots seront pour le Directeur général, Koïchiro Matsuura. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à sa détermination et à son engagement décisif en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et plus généralement, Monsieur le Président, au rôle exemplaire de l'Unesco dans ce domaine.

Je voudrais aussi, tout naturellement, remercier et féliciter chaleureusement la Présidente du Groupe francophone de l'Unesco et lui dire combien la Francophonie lui est reconnaissante pour le rôle précieux qu'elle joue dans le cadre de notre mobilisation en faveur de cette Convention.

Permettez-moi, enfin, de saluer la présence, aujourd'hui, de représentants d'Etats qui ne sont pas membres de la Francophonie. Je m'en réjouis à titre personnel. Car si la Francophonie, à l'instar d'autres organisations internationales, a pour mission de susciter la réflexion, la concertation, la coopération au sein de son espace institutionnel, elle a aussi vocation, de par sa philosophie et ses valeurs, à engager un dialogue et une collaboration bien au-delà de ses frontières, comme elle le fait déjà, notamment, avec les organisations lusophone, hispanophone, arabophone, ou encore avec les pays de l'Union latine et le Commonwealth.

Bien plus ! Il serait paradoxal que la mobilisation sans précédent qui s'est manifestée lors de l'élaboration et de l'entrée en vigueur de cette Convention, ne se transforme pas en une occasion inédite de vivre pleinement la diversité, au sein même des organes de la Convention : diversité des points de vue, diversité des politiques, diversité des cultures, en d'autres termes de vivre pleinement la dialectique de l'universel et du particulier à laquelle nous confronte cette Convention, plus que d'autres sans doute.

Il est clair, à cet égard, que la mise en œuvre de cet Instrument international constitue une étape décisive. Car s'il est souvent complexe d'obtenir un consensus sur les textes, on sait par expérience qu'il est au moins aussi compliqué de parvenir à un accord sur les modalités de l'action. Et l'on ne saurait s'accommoder d'une baisse d'intérêt des Etats au moment de faire des choix lourds de conséquences pour l'avenir.

Nous devons donc militer, désormais, pour une mise en œuvre effective et complète de la Convention ! Je dis bien complète. J'entends par là qu'il nous faut, tout à la fois, nous placer au niveau des mesures et des politiques nationales, mais également donner à la coopération internationale tout son sens, et surtout les moyens de s'exprimer. Car les industries de la

culture constituent, pour tous, et singulièrement pour les pays en voie de développement, une formidable promesse d'essor économique et social.

Nous touchons là au cœur de métier de l'Organisation internationale de la Francophonie. Qu'il s'agisse d'accompagner nos Etats membres en matière de politique culturelle. Qu'il s'agisse, dans le même temps, de développer une coopération culturelle dans un espace qui unit pays industrialisés et pays en développement, dans un espace qui touche aux confins des cinq continents, dans un espace qui est devenu, au fil des années, un véritable laboratoire des relations internationales, placé sous le signe de la diversité et de la solidarité.

C'est dire que nous disposons, me semble-t-il, d'un savoir-faire et d'une expertise solides en la matière, et cette expertise, nous la mettons, dès aujourd'hui, à la disposition de la communauté internationale.

Nous entendons bien, par ailleurs, faire valoir la « vision francophone » qui inspire largement le plan opérationnel que nous avons élaboré. Nous entendons, de la même façon, faire en sorte que nos pays membres puissent jouer un rôle de premier plan, tant dans la mise en place de l'infrastructure institutionnelle de la Convention, que dans la détermination des priorités d'action.

A cet égard, je veux une nouvelle fois, lancer un appel solennel pour que les Etats qui ne l'ont pas encore fait, procèdent à la ratification de cette Convention.

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons prétendre à un fonctionnement véritablement multilatéral des organes mis en place.

Plus nous serons nombreux, plus seront respectés les principes de répartition géographique équitable et de rotation qui doivent présider à l'élection des membres du Comité intergouvernemental.

Plus nous serons nombreux, plus grandes seront nos chances de voir la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles se concrétiser, s'affirmer, s'enraciner.

Ce sont là quelques uns des enjeux dont vous allez débattre, aujourd'hui. Enjeux essentiels à mes yeux, vous l'aurez compris ! C'est dire que je vous souhaite le plus grand des succès dans vos travaux, et que je prendrai connaissance avec un vif intérêt du résultat de vos réflexions. Qu'il me soit permis, en terminant, de saluer le rôle exemplaire de l'Unesco, et de

former le vœu que la collaboration, déjà étroite entre nos deux organisations, aille en s'intensifiant.